

Avis relatif à la prise d'effet au 17 août 2017 de modifications à deux formulaires d'avenant en assurance automobile F.A.Q. n° 4-8 et F.A.Q. n° 4-8a (article 422 de la Loi sur les assurances)

En vertu de l'article 422 de la *Loi sur les assurances*, RLRQ, c. A-32, l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») peut prescrire les formulaires nécessaires à l'application de cette loi et doit également approuver la forme et les conditions des polices d'assurance relatives à la propriété des véhicules automobiles ou à leur utilisation.

Afin de refléter l'évolution des pratiques, l'Autorité a apporté des modifications à deux formulaires d'avenant relatifs à l'assurance automobile, soit :

- *F.A.Q. n° 4-8 – Franchise en dommages matériels*
- *F.A.Q. n° 4-8a – Franchise en responsabilité civile*

Les versions actuelles de ces avenants ne permettent pas à un assureur de déterminer la façon dont la franchise est applicable. Les versions ont donc été modifiées afin de permettre à un assureur de choisir entre les deux options suivantes pour l'application de la franchise, soit :

- que la franchise s'applique à tous les sinistres;
- que la franchise s'applique uniquement aux sinistres qui surviennent pendant que le véhicule est utilisé pour un usage nommé à l'avenant.

Ces formulaires d'avenant F.A.Q. n° 4-8 et F.A.Q. n° 4-8a pourront être utilisés par tous les assureurs à compter du **17 août 2017**, et ce, jusqu'au **1^{er} avril 2018**, soit la date d'entrée en vigueur des formulaires d'avenant rédigés en langage simplifié.

Le texte de ces formulaires est disponible sur le site Web de l'Autorité, au www.lautorite.qc.ca, à la section « Professionnels », sous la rubrique « Assureurs ». Par la suite, veuillez choisir « Assurance automobile », et cliquez sur « Formulaires d'assurance automobile ».

Renseignements additionnels

Des renseignements additionnels peuvent être obtenus en s'adressant à :

Benoit Vaillancourt
Direction de l'encadrement prudentiel des institutions financières
Autorité des marchés financiers
Téléphone : 418 525-0337, poste 4593
Numéro sans frais : 1 877 395-0337
benoit.vaillancourt@lautorite.qc.ca

Le 17 août 2017